

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE

N° 2024/05/14D

OBJET : M.2024.014C – Contrat annuel de maintenance préventive du système de vidéo protection avec la société IBS'ON – Approbation.

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU la proposition de contrat n°2443-PREV de la société IBS'ON, sis 38 rue de Berri – Paris (75008), pour la maintenance préventive du système de vidéoprotection,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1er. – Un contrat est signé entre la société IBS'ON et la Commune d'Othis pour la maintenance préventive du système de vidéo protection. Ce contrat est conclu pour une durée ferme de 1 an à compter de la date de signature du contrat.

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

Article 3.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au représentant de la société IBS'ON.

Fait à Othis, le 30 mai 2024

Le Maire,

Viviane DIDIER

